LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2020-141 du 15 juillet 2020

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-sept heures quarante-cinq, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Arlette MICHEL, Éric LE BOUDEC, Mickaël DABET, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Pierre PICHARD, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Olivier ALLAIN, François HINDRÉ, Gérard DABOUDET, Yvon PERRIN, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Éric ROBIN (pouvoir à Benoît LARVOR), Aurélie HERVÉ, Claudine BROSSARD, Laurent BERTHO, Gilles HELLARD, Romain BOUTRON, Isabelle GORÉ-CHAPEL ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Claude DELAHAYE, Christian LE RIGUIER ;

Également présent(e)s : Roselyne ROCABOY, Arlette HINGANT, Cyril CONAN, Marie-Thérèse PITHON, Pierrick GLAIS, Joël FERRON, Gwénaëlle KERVELLA, Odile LE STRAT ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

B_2026_15 RESTITUTION DE VOIRIES AUX COMMUNES MEMBRES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Loudéac Communauté – Bretagne Centre ;

Vu la décision de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 22 octobre 2019, précisant que préalablement à toute restitution de voiries aux communes membres, l'intercommunalité assurerait, si nécessaire, leur remise en état ;

Vu les travaux réalisés sur le mandat sur les communes et rappelés dans le tableau ci-dessous (les voiries en italique demeureront dans le patrimoine communautaire) ;

Considérant que certaines voiries actuellement gérées par Loudéac Communauté relevaient initialement du domaine public communal des communes membres ;

Considérant qu'aucun acte notarié ou acte administratif constatant un transfert de propriété au profit de l'EPCI n'a été établi lors de la prise de compétence ;

Considérant qu'en l'absence de transfert formalisé, ces biens doivent être regardés comme étant demeurés dans le patrimoine communal, la prise de compétence ne valant pas mutation domaniale ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de sécurité juridique, de clarté patrimoniale et de bonne administration, d'organiser formellement la restitution de ces voiries aux communes concernées ;

Considérant que la restitution doit être accompagnée d'un document contradictoire permettant de constater l'état des biens et le transfert des droits et obligations attachés à leur gestion ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

DÉCIDE

1. De constater que les voiries listées en annexe (hors Voiries en italique) relevaient initialement du domaine public communal et qu'en l'absence de transfert de propriété formalisé, elles doivent être réputées appartenir aux communes concernées,

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_15-DE

2. De prononcer la restitution de la gestion de ces voiries aux communes membres concernées à compter du 1er avril 2026,
3. De préciser que cette restitution intervient conformément aux orientations définies par la CLECT du 22 octobre 2019, Loudéac Communauté ayant assuré, si nécessaire, la remise en état préalable des voiries concernées,
4. De prévoir l'établissement, pour chaque commune concernée, d'un procès-verbal de restitution contradictoire, signé entre Loudéac Communauté et la commune, ayant notamment pour objet :
    - De constater la consistance des biens restitués ;
    - De décrire leur état au jour de la restitution ;
    - De fixer la date d'effet de la restitution ;
    - De préciser le transfert des droits et obligations liés à leur gestion et entretien.
5. D'autoriser le Président – ou son représentant - à signer les procès-verbaux de restitution ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
6. De notifier la présente délibération aux communes membres concernées.

Exercice :	41	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	30	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	02		
Pour :	32	Loudéac, le 3 mars 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.03.09 11:02:00 +01'00'

Date : 2026.03.09 11:09:31 +01'00'

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_15-DE

Etat des travaux de voirie réalisés par l'intercommunalité

LOUDEAC COMMUNAUTE - VOIRIE				Années						
Communes	Nom	Longueur (ml)	Surface (m2)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
LAURENAN	VC 33 - Pontainguet/Limite Merdrignac	760	3550	35 777.00 €						
	VC 34 - Sortie bourg/Derrien	760	3400	33 900.00 €						
MERLEAC	*VC 61 - Route du barrage*	*1000*	*5750*	*40 074.00 €*						
ST LAUNEUC	*VC 41 - Base nautique*	*1000*	*4450*	*32 675.00 €*						
	VC 42 - Le Bout du champ	800	4000	28 680.00 €						
		4320	21150	171 106.00 €						
ALLINEUC	VC 01 - Barrage bosméléac	1600	8450		78 307.00 €					
	VC 03 - Le bourg/bourgneuf	1600	8800		81 040.00 €					
MERDRIGNAC	VC 55 - La rouarie	2680	12864		121 296.00 €					
MERILLAC	VC 39 - Quiquengrogne	1325	6400		61 263.00 €					
	VC 40 - La croix rabuan	150	600		12 993.00 €					
MERLEAC	*VC 62 - Barrage/bodéo*	*850*	*4210*		*43 012.00 €*					
		4855	23474		397 911.00 €					
ALLINEUC	RD44/Langavry	1700	7850			87 762.00 €				
	RD41/Moulin de bara	1550	7150			80 617.00 €				
GAUSSON	Bourg/le chauchix	2300	11500			108 116.00 €				
ILLIFAUT	La gerbière/limite Trémorel	1000	3800			47 772.00 €				
ST VRAN	La mare aux canes/Le breil pignard	1200	5760			63 452.00 €				
	La ville frédéric/la pépinais	1550	5950			69 997.00 €				
		9300	42010			457 716.00 €				
GAUSSON	le chauchix/RD	2350	11800				127 018.00 €			
ST VRAN	Plaisance	80	200				5 428.00 €			
TREMOREL	Le champ léry	1200	5080				65 334.00 €			
	Les fossettes	650	13880				65 204.00 €			
	Le champ léry/les fossettes - Curage	3000					2 694.00 €			
	Les buissonets	860	3720				49 382.00 €			
ILLIFAUT	Pellan	335	1275				14 807.00 €			
TREVE	La butte boisée/belle noë	1200	6700				92 592.00 €			
		9675	42655				422 459.00 €			
HEMONSTOIR	Sortie du bourg/la gravelle	550	2750					31 249.50 €		
	Sortie du bourg/RD7	900	4450					60 508.20 €		
	Perrigault	70	490					7 255.00 €		
LOSCOUËT/MEU	La maison rouge/bourg	120	650					7 947.24 €		
ST ETIENNE	Plumieux/Guerfiac	1600	6500					82 354.20 €		
	Guerfiac/le bourg	1600	7050					116 931.00 €		
TREVE	La belle noë/bel air	1600	8900					141 615.00 €		
		6440	30790					447 860.14 €		
LE QUILLIO	Le quillio/merléac, Dérasage et curage	2900							7 710.00 €	
LOSCOUËT/MEU	Le bois cléret/RD66	1600	7050						102 946.85 €	
LE CAMBOUT	La petite noë/RD778	550	2000						33 920.40 €	
PLEMET	RN 164/la pierre longue, dérasage et curag	5300							9 870.00 €	
	RN 164/le point du jour, dérasage et curag	3300							6 510.00 €	
	RD20/La chèze, dérasage et curage	4800							9 264.00 €	
MERDRIGNAC	*Accès racine1*	*900*	*5850*						*64 630.20 €*	
		3050	14900						234 851.45 €	
GOMENE	St Guénaël/RD22	950	4000							38 250.00 €
LOSCOUËT/MEU	Le bois cléret	650	3900							66 165.00 €
	Accès Za la gautraie est	*350*	*3200*							- €
LAURENAN	Derrien	2000	8200							90 410.00 €
	Pontainguet/VC34, Dérasage et curage	3800								- €
LA MOTTE	La charlerie/bel air	400	2500							27 312.50 €
COËTLOGON	Bourg/la pierre longue	1800	6500							62 517.50 €
ST ETIENNE	Ker maria/ker anna, dérasage et curage	4500								15 315.00 €
		6150	28300							299 970.00 €
MONTANT TOTAL TTC		43790	203279						TOTAL	2 431 873.59 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-B_2026_15-DE

